



**Municipalité de Sorvilier**  
Rue Principale 18 – 2736 Sorvilier  
Tél. 032 492 18 29  
adm@sorvilier.ch  
Ouvert le lundi de 16h00 à 18h30  
www.sorvilier.ch

**NOUS VOUS SOUHAITONS DE  
BONNES VACANCES  
ET UN BEL ÉTÉ ENSOLEILLÉ**



## **BULLETIN D'INFORMATION**

### **Assemblée municipale : mardi 11 juin 2024 à 20h00**

La prochaine Assemblée municipale aura lieu **mardi 11 juin 2024 à 20h00** à la salle du bâtiment communal, 1<sup>er</sup> étage.

### **AG Culturel (abonnement pour les jeunes de moins de 26 ans)**

Les jeunes de moins de 26 ans, domiciliés à Sorvilier, peuvent obtenir un bon pour un AG Culturel auprès du secrétariat à moitié prix (50.- au lieu de 100.-) [www.agculturel.ch](http://www.agculturel.ch).

### **Défiibrillateur**

Deux soirées de démonstration d'utilisation du défibrillateur sont organisées les 18 et 19 juin 2024 à 18h30 à la place orange. Durée : environ 2 heures. Venez nombreux.

### **Bibliobus**

Le Bibliobus va organiser une animation de lecture « Ensemble ! » conjointement avec l'association « Bain de livres » **le 19 septembre 2024** durant les heures de passage du Bibliobus.

### **Promotions scolaires et Fête de nuit**

La fête des Promotions aura lieu le 4 juillet et la Fête de Nuit, organisée par Gymnasport aura lieu les 5 et 6 juillet 2024.

### **Slalom VTT**

Le slalom VTT aura lieu le 5 octobre 2024.

### **Course des aînés**

La course des aînés aura lieu le 26 juin 2024.

### **Taxe des chiens 2024**

Nous rappelons aux personnes concernées que l'acquisition ou le décès d'un chien doit être communiqué à l'administration communale. En vue de la facturation de la taxe des chiens, toute modification relative à la détention de chien(s) doit être annoncée d'ici au **31 août 2024**.

Il n'est pas autorisé de laisser les chiens se promener en liberté dans le village. Nous rappelons que les crottes doivent être ramassées et déposées dans les Robidogs. Des sachets sont à disposition dans les distributeurs aux abords des chemins.

### **Campagne « Porte-à-porte »**

Le Conseil municipal ne donne jamais d'avis favorable aux campagnes « porte-à-porte » et ne soutient en aucun leurs promotions. Soyez vigilants si vous êtes contactés !

### **Statistique des déchets 2023**

Durant l'année 2023, les déchets suivants ont été éliminés : 37.91 t d'ordures ménagères (2022 : 38.52 t), 11.60 t d'encombrants (2022 : 9.14), 3.62 t de carton (2022 : 3.95 t), 7.27 t de papier (2022 : 6.16 t), 43.09 t de déchets verts (2022 : 39.16 t), 1.04 t d'incinérables (2022 : 1.92 t), 9.8 t de verre (2022 : 6.98 t), 1.06 t de ferraille (2022 : 0.66 t) et 0.56 t d'aluminium / fer blanc (2022 : 0.38 t).



**Municipalité de Sorvilier**  
Rue Principale 18 – 2736 Sorvilier  
Tél. 032 492 18 29  
adm@sorvilier.ch  
Ouvert le lundi de 16h00 à 18h30  
www.sorvilier.ch

**NOUS VOUS SOUHAITONS DE  
BONNES VACANCES  
ET UN BEL ÉTÉ ENSOLEILLÉ**



### Déchets encombrants

Les objets encombrants sont des objets mobiles volumineux issu d'un ménage comme de vieux meubles, des matelas, des engins de sport, des tapis, des accessoires de décoration ou tout autre objet qui ne peut être jeté avec les ordures ménagères du fait de sa grande taille. Ainsi, ils ne peuvent pas être insérés dans un sac officiel Celtor de 110 litres et sont collectés de manière sélective via la tournée des encombrants.

Sont **REFUSÉS** : Liquide et déchets spéciaux – Gravats – Papier – Carton – Electroménager appareils électriques et électroniques – Déchets provenant de l'artisanat – Ordures ménagères.

### Cimetière - Rappel

Seuls les déchets compostables sont admis dans la poubelle du cimetière.

### Permis de construire

Les permis de construire suivants ont été octroyé ces derniers mois par la Municipalité :

- M. Willy Bigler, construction d'un hangar pour fourrage et machines agricoles
- Mme Christine Flück, pose et tubage d'un conduit de fumée (sortie du canal existant)
- M. Jonathan Wahli, démolition d'un silo
- Mme Muziek Jomini Sarah, remplacement du chauffage électrique par une PAC, rénovations et transformations intérieures.

### Taille des arbres, haies et buissons

Les riverains des routes communales sont priés de procéder à la taille des arbres ou autre végétation plusieurs fois par année si nécessaire, de manière à respecter les profils d'espace libre réglementaires. Pour les chemins ruraux, un gabarit de 50 cm sur 4.5 mètres doit être respecté.

Les haies, buissons, cultures agricoles et arbres doivent respecter une zone libre de toute végétation sur une distance d'au moins 50 cm par rapport au bord de la chaussée ou du trottoir. Les branches surplombant la chaussée ne doivent pas encombrer le profil d'espace libre de 4,50 m (hauteur sur chaussée). Cette hauteur est réduite à 2,50 m au-dessus des chemins pour piétons, des trottoirs et des pistes cyclables. La végétation ne doit pas diminuer l'efficacité de l'éclairage public. Dans les endroits où la visibilité est restreinte, la hauteur des clôtures ne doit pas dépasser la chaussée de plus de 60 cm. Les haies, buissons, cultures agricoles et arbres qui ne sont pas à haute tige ne doivent pas dépasser 1,20 m.

Au cas où les présentes dispositions ne seraient pas respectées, une procédure de rétablissement de l'état conforme à la loi pourrait être lancée.

### Rapport d'analyse de l'eau potable

Les résultats d'analyse officiels du Laboratoire cantonal, suite aux prélèvements effectués en date du 12 mars 2024, ont montré que l'eau potable distribuée par la commune est conforme aux exigences légales. (Sources Vélez et Vivier).

### Administration municipale

En raison des vacances d'été, le Bureau municipal sera fermé **du lundi 22 juillet au vendredi 8 août 2024**. En cas d'urgence ou pour consulter un dossier en dépôt public veuillez contacter le 079 128 70 13. Réouverture le 12 août aux heures habituelles, soit le lundi de 16h00 à 18h30.

Avec nos meilleures salutations.

**CONSEIL MUNICIPAL**

Sorvilier, mai 2024